

● **Nature de l'action**

Acquisition, Entretien ou Perfectionnement des connaissances.

● **Personnel concerné**

Les utilisateurs confirmés de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

● **Pré-requis**

Aptitude médicale vérifiée par l'entreprise.  
Expérience professionnelle dans la conduite des engins.

● **Objectifs pédagogiques**

- Être capable :
- De respecter la législation en cours
  - De réaliser des opérations de stockage et déstockage et transfert de charges
  - De respecter les consignes de conduite et de sécurité
  - D'assurer la maintenance de 1er niveau du matériel
  - De rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

● **Modalités et délais d'accès**

Modalités d'accès : Entretien téléphonique  
Estimation du délai d'accès : de 15 jours à 1 mois

● **Modes d'évaluation**

- Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage
- QCM
- Test pratique

● **Méthodes pédagogiques**

- Exposés - Audiovisuel
  - Exercices pratiques
- Documentation* : un support de cours est remis aux stagiaires.

● **Sanction de la formation**

Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

● **Durée et rythme**

2 jours, en raison de 7 heures par jour.

● **Accessibilité aux personnes handicapées**

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

● **Contact**

FAURE Bénédicte au 05 59 90 01 25 ou benedicte.faure@asfo.fr

**PROGRAMME**

**LÉGISLATION ET PROFESSION**

- Conditions à remplir pour exercer la profession de cariste
  - Réglementation en vigueur
- Responsabilité pénale du conducteur
- Point particulier sur la R489 de la CARSAT

**QUALIFICATION DU CONDUCTEUR**

- Autorisation de conduite des chariots à conducteur porté
- Conduite sur la voie publique

**UTILISATION DU CHARIOT**

- Equipements de protection individuelle
- Rappel des principaux dispositifs de sécurité sur le chariot
- Capacité du chariot
- Modification ou adjonction d'un nouvel équipement porte-charge
- Règles de chargement
- Alimentation du chariot

**RÈGLES DE CONDUITE ET DE CIRCULATION**

- Prise de poste
- Fin de poste
- Règles spécifiques aux chariots à conducteur porté
- Règles pour le gerbage, la pose, la reprise et la descente de la charge
- Transport et élévation de personnes
- Interdictions

**VÉRIFICATIONS ET ENTRETIEN DU CHARIOT**

- Consignes générales
- Vérifications journalières
- Inspection hebdomadaire
- Vérifications générales périodiques
- Vérifications lors de la remise en service

**CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE**

**UTILISATION DE L'ENGIN EN SÉCURITÉ**

**EXAMEN**